



Tutorat : une formation dédiée au Secteur vert

Langues - Pédagogie | Nature - Jardins

Date

08 janvier 2024

L'IFAPME s'associe à la Mission Wallonne des Secteurs Verts pour proposer une formation au tutorat. Une formation d'une journée pour permettre aux patrons et (futurs) chefs d'équipe du secteur d'encadrer de la meilleure manière apprenants.

Tuto quoi ?

Le Tutorat, c'est l'accompagnement d'un apprenant ou d'une apprenante en formation, par un professionnel en activité. Le tuteur, c'est le patron, ou l'un des collaborateurs de l'entreprise, qui accueille un jeune apprenant ou un stagiaire adulte dans le cadre d'une formation en alternance avec l'IFAPME. Il encadre l'apprenant au jour le jour et progressivement ses compétences.

Grâce à cette formation gratuite, basée sur des situations rencontrées chaque jour sur le terrain, les tuteurs et tutrices disposeront de conseils utiles et d'outils concrets au quotidien avec leur apprenant.

Être tuteur / tutrice, c'est :

transmettre un savoir, un savoir-faire, un savoir-être et donner le goût du métier ;

suivre l'évolution de l'apprenant ou de l'apprenante tout au long de son parcours de formation, l'accompagner, l'évaluer, le ou la corriger ;

l'intégrer au sein de l'équipe et de l'entreprise

Une formation spécifique au secteur



Cette formation se démarque de la formation au tutorat classique grâce à une collaboration entre l'IFAPME et la Mission Wallonne des Secteurs Verts (<https://secteursverts.be>) le représentant des 4 fonds sociaux et de garantie du Secteur vert.

Cette formation s'adresse aux chefs / cheffes d'entreprises et collaborateurs / collaboratrices du Secteur vert. Des outils, vidéos et supports spécifiques au secteur vert pour coller au maximum à la réalité de ces métiers.

Il sera possible de suivre cette formation d'un jour à Libramont et à Liège, dans un premier temps, et dans différents Centres IFAPME ensuite. Elle est limitée aux membres 132/144/145, cela afin de permettre des échanges uniquement liés aux expériences rencontrées dans ces métiers.

L'IFAPME et la Mission Wallonne des Secteurs Verts ont d'ailleurs signé une convention en fin d'année 2023 afin d'améliorer et d'optimiser leur collaboration. Cette convention permettra de soutenir la qualité de la formation qualifiante, de développer les opportunités de stages et d'augmenter la correspondance entre l'offre de formation et les compétences du secteur.

> [Découvrir cette formation \(https://www.ifapme.be/formations/tutorat/tutorat-secteurs-verts\)](https://www.ifapme.be/formations/tutorat/tutorat-secteurs-verts) <



<https://www.ifapme.be/formations/tutorat/tutorat-secteurs-verts>



Un incitant financier

Suivre une formation au tutorat vous permet de recevoir une attestation de participation. Si vous formez un apprenant ou décidez de former un apprenant, cette attestation vous donner accès à une prime, **dans le cadre de l'incitant financier entreprise de la Wallonie**, qui s'élève à **750€**.

Cette prime peut vous être accordée, pour autant que vous remplissiez les conditions suivantes (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-entreprise>) :

Assurer une formation de minimum 270 jours à un apprenant de 1ère année sous contrat d'alternance ou convention de stage (sont comptabilisées tant les journées en entreprise que les journées au cours).

L'apprenant en question doit réussir sa 1ère année de formation (ou niveau A).

Le Tutorat vous intéresse ?

- > Découvrez nos services aux entreprises (<https://www.ifapme.be/entreprises>)
- > Tout savoir pour engager un apprenant (<https://www.ifapme.be/formons-ensemble>)
- > Découvrez nos autres formations au tutorat (<https://www.ifapme.be/catalogue?formation=tutorat>)

